

RESIDENTS DE LA SIMIANE

Pour votre tranquillité et votre sécurité.

Votre copropriété vient de s'équiper d'un contrôle d'accès.
Son fonctionnement est actif de 20h30 le soir à 06 heures, le matin.
Pendant cet horaire, l'entrée et la sortie se commandent :

- Grâce à des télécommandes radio, pour ceux qui le désirent. Presser le bouton quelques secondes.
- Par entrée d'un code sur le clavier entrée ou sortie.

Les commandes ne peuvent s'exécuter que si un véhicule est présent devant la borne lecteur

L'ouverture par télécommande ne peut être faite à distance

Nous attirons votre attention sur le fait que ce code est attribué individuellement à chaque appartement et vous en êtes les seuls responsables.

Tout code piraté fera l'objet d'une suppression.

En cas de besoin, la police pourra obtenir un relevé des codes utilisés pendant une période donnée, pour enquête.

Les listes sont conservées pendant 3 jours.

Un système de vidéo sécurité est installé afin de sécuriser votre investissement

Les services de police sont habilités à le visionner.

Principe de fonctionnement.

Il est installé à l'entrée et à la sortie de la copropriété, des bornes escamotables, qui seront en service automatiquement a une heure définie.

La mise en service sera signalée par l'allumage d'un feu routier bicolore.

Ce feu est à respecter impérativement. Cf. CODE DE LA ROUTE.

Nous attirons votre attention sur le fait que la remontée de la borne s'effectue en 3 secondes après le passage du véhicule le feu passant au rouge immédiatement.

**DONC UN RAPPEL IMPORTANT S'IMPOSE
1 CODE COMPOSE = UN VEHICULE QUI PASSE.
SINON C'EST A VOS RISQUES**

En aucun cas vous ne devrez passer à la suite d'un véhicule entrant ou sortant, sans composer votre code.

La copropriété ne pouvant être tenue pour responsable, du non respect des feux rouge/vert.

(Respect du code de la route).